

# Bien-être des porcs : obligations légales futures en matière de logement des truies et de castration des porcelets

José Wavreille,  
11<sup>ème</sup> Journée professionnelle des  
Productions porcines et avicoles,  
30 novembre 2011

# Le bien-être animal



Centre wallon de Recherches agronomiques



Wallonie



## Définition... 5 libertés: *(Farm Animal Welfare Council, 1992)*

- Absence de faim et de soif;
  - *Possibilité de réagir à la faim et à la soif;*
- Absence d'inconfort;
  - *Possibilité de réagir à inconfort;*
- Absence de douleur, de lésion et de maladie;
  - *Possibilité de réagir à la douleur, aux lésions, aux maladies;*
- Absence de peur et de détresse;
  - *Possibilité de réagir à la peur et la détresse;*
- Absence de comportement anormal;
  - *Possibilité de pouvoir exprimer des comportements normaux*

Cela constitue les fondements de la politique de l'UE en matière de bien-être des animaux:

-Convention Européenne pour la protection des animaux dans les élevages de 1976;

-Loi belge relative à la protection des animaux dont les animaux agricoles, 1986;

-Traités d'Amsterdam (1997) et de Lisbonne (2009).





# Le logement des truies





## Critiques... du système qui s'était imposé!

- réduit la liberté de mouvement;
- ne permet pas l'expression des comportements normaux;
- stéréotypies...~ frustration sévère et chronique;
- en allaitement ultérieur: difficultés de mouvements, pathologies des muscles et des os, infections urinaires, difficultés cardiovasculaires.

=> nouvelles exigences européennes, fédérales, (régionales, privées).



# Directive 91/630 ... AR 23/6/1994

→ en vigueur 25/8/1994

Tableau relatif à la surface minimale suivant le poids vif des porcs de production

Poids vif de l'animal (kg)	Superficie minimale (m <sup>2</sup> /porc)
Jusqu'à 10	0,15
10 à 20	0,20
20 à 30	0,30
30 à 50	0,40
50 à 85	0,55
85 à 110	0,65
Plus de 110	1,00

en vigueur 25/8/1994 (nouvelles porcheries) sinon 1/1/1998

# Directive 91/630 ... AR 23/6/1994

→ en vigueur 25/8/1994

## Plus spécifiquement pour les truies:

- construire/aménager des systèmes d'attache truies dès 1/1/1996;
- attacher les truies (cou) dès 1/1/2001;
- attacher les truies (sangle) dès 1/1/2006.
  
- poussière, temp., humidité, gaz ... pas nuisibles;
- si ventilation artificielle... système de remplacement, alarme et inspection 1x/j;
- lumière naturelle ou artificielle (9h-17h);  
**obscurité permanente;**
- abris si détenues à l'extérieur;
- personnel suffisant et compétent;
- truies débarrassées des saletés avant d'entrer en loge de MB;
- ...

# Directive 91/630 ... AR 23/6/1994

→ Rapport relatif au bien-être des truies  
dans différents degrés de confinement et en groupe  
par un Comité Scientifique Vétérinaire  
pour octobre 1997 => révision adoptée en 2001

Entre-temps:

## Directive 98/58 et l'AR 1/3/2000

« protection des animaux dans  
les élevages »

- inspection 1x/j; registres des traitements médicaux; mortalités;
- poussière, temp., humidité, gaz ... pas nuisibles;
- obscurité et lumière permanentes;**
- si ventilation artificielle... système de remplacement + alarme;
- nourriture, eau;
- souffrance;**
- liberté de mouvement.



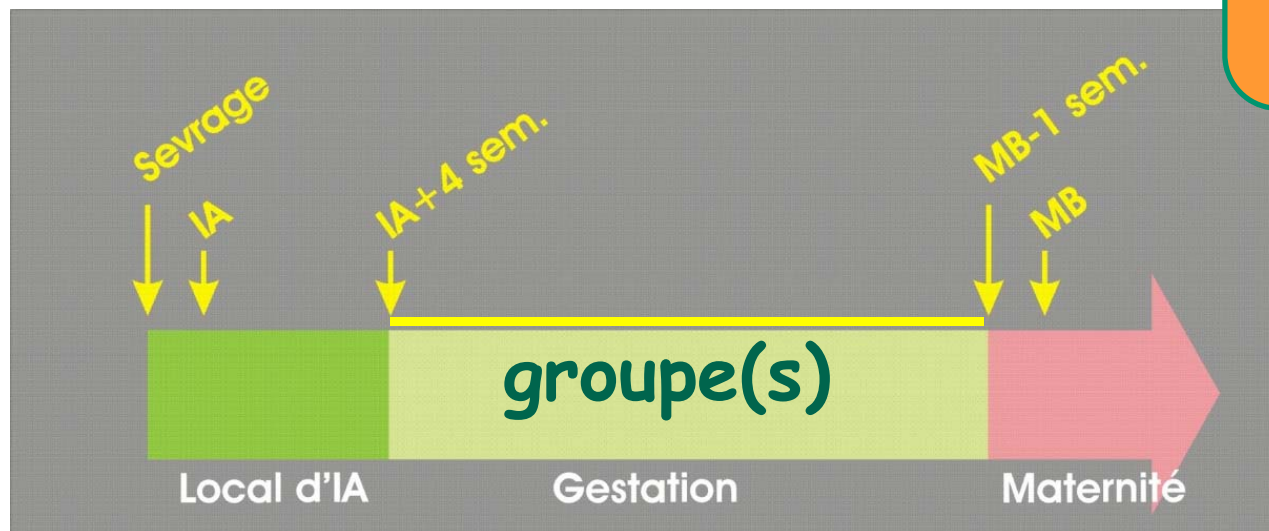


# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### ☐ Truies et cochettes en groupes

✓ **période** (sem.)



- Porcheries mises en service ou rénovées après le 1/1/2003
- Toutes au 1/1/2013



# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### □ Truies et cochettes en groupes

- ✓ **période** (sem.)
- ✓ **surface** (m<sup>2</sup>/animal)

- Porcheries mises en service ou rénovées après le 1/1/2003
- Toutes au 1/1/2013

Taille du groupe	Truies	Cochettes
Moins de 6	2,48	1,80
De 6 à 39	2,25	1,64
40 et plus	2,03	1,48

# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### □ Truies et cochettes en groupes

- ✓ **période** (sem.)
- ✓ **surface** (m<sup>2</sup>/animal)
- ✓ **revêtement plein continu\*** (m<sup>2</sup>/animal)

Truies	Cochettes
1,30	0,95

(\*max. 15% d'ouvertures)

- Porcheries mises en service ou rénovées après le 1/1/2003
- Toutes au 1/1/2013

# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### ☐ Truies et cochettes en groupes

- ✓ **période** (sem.)
- ✓ **surface** (m<sup>2</sup>/animal)
- ✓ **revêtement plein continu\*** (m<sup>2</sup>/animal)
- ✓ **côtés de la loge** (m)

- Porcheries mises en service ou rénovées après le 1/1/2003  
- Toutes au 1/1/2013

Taille du groupe	Truies
Moins de 6	2,40
6 et plus	2,80

# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### □ Truies et cochettes en groupes

- ✓ **période** (sem.)
- ✓ **surface** (m<sup>2</sup>/animal)
- ✓ **revêtement plein continu\*** (m<sup>2</sup>/animal)
- ✓ **côtés de la loge** (m)
- ✓ **si caillebotis béton** (mm)

- Porcheries mises en service ou rénovées après le 1/1/2003  
- Toutes au 1/1/2013

Largeur des ouvertures	Largeur des pleins
<20 mm	>80 mm

# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### □ Truies et cochettes en groupes

- ✓ **période** (sem.)
- ✓ **surface** (m<sup>2</sup>/animal)
- ✓ **revêtement plein continu\*** (m<sup>2</sup>/animal)
- ✓ **côtés de la loge** (m)
- ✓ **si caillebotis béton** (mm)
- ✓ **isolement permis:** temporaire et pouvoir se retourner
  
- ✓ **aliments en quantité:**  
suffisante, "équitable"
- ✓ **minimiser les agressions:**  
préférer la conduite stable (<> dynamique)

- Porcheries mises en service ou rénovées après le 1/1/2003  
- Toutes au 1/1/2013

depuis 15/05/2003



# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### ☐ Truies et cochettes

- ✓ attache interdite
- ✓ **matériaux manipulables:**  
paille, foin, sciure...

depuis 1/1/2006

- Porcheries mises en service ou rénovées après le 1/1/2003
- Toutes au 1/1/2013

### ☐ Truies tarées et gestantes et cochettes

- ✓ **aliments:** volumineux, riches en fibres énergétiques

depuis 15/05/2003

# Directives 2001/88 et 2001/93

## AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

### Truies et cochettes

depuis 15/05/2003

- ✓ éleveurs informés de l'AR;
- ✓ accès permanent à l'eau en quantité suffisante;
- ✓ bruit de 85 db à éviter;
- ✓ min. 40 lux pendant min. 8h/j;
- ✓ 3% d'ouvertures pour la lumière (si porcherie après 1/1/2003);
- ✓ nourries min. 1x/j;
- ✓ 1 place à table sauf si automate;
- ✓ abris si détenues à l'extérieur.



# Directives 2001/88 et 2001/93

**AR 15/5/2003** « protection des porcs dans les élevages »

abroge l'AR 23/6/1994

objet d'une codification et d'une directive coordonnée  
qui abroge la 91/630

## Directive 2008/120

### Complexité de la matière...

BEA ... + autres matières...

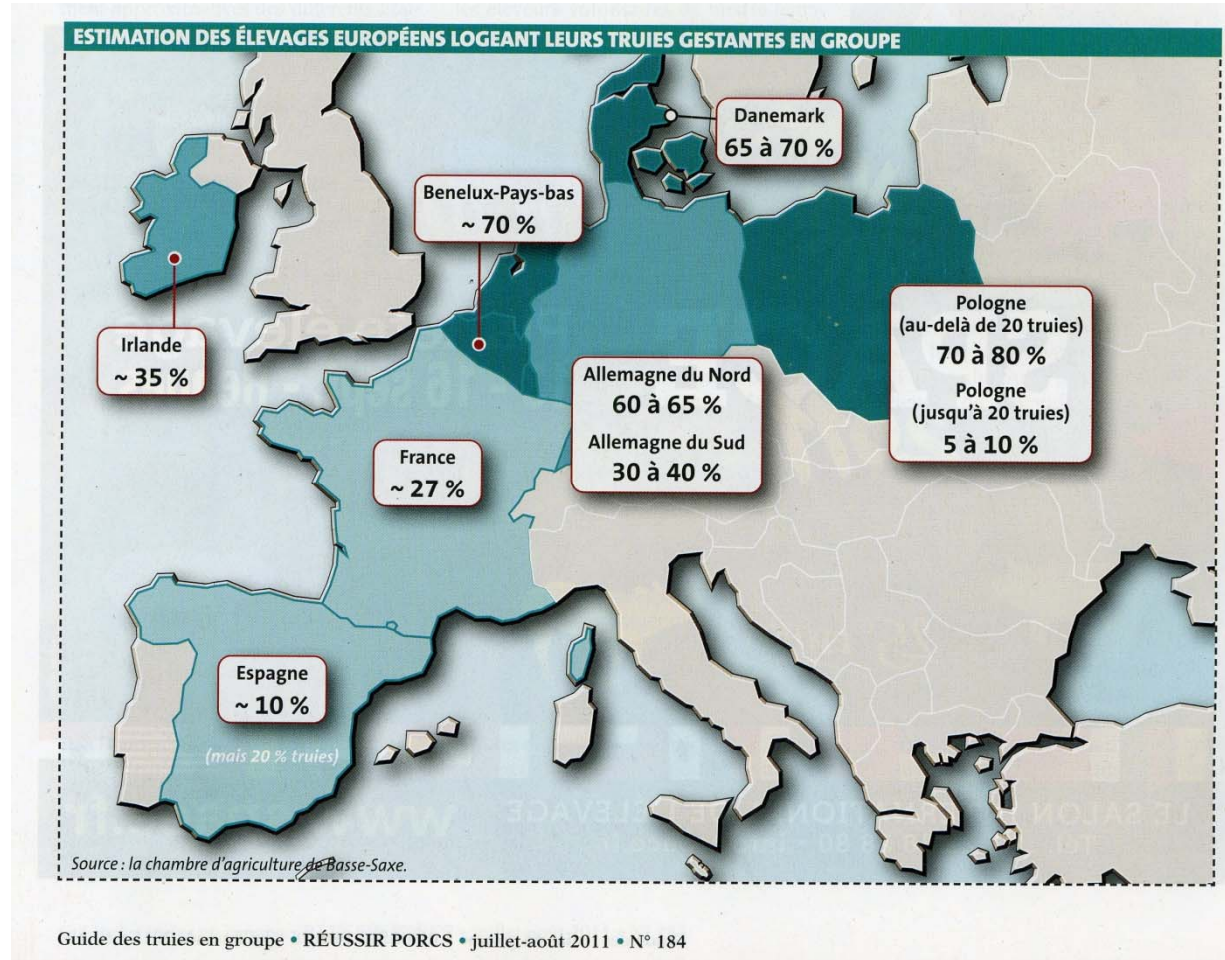
Outils accessibles sur internet pour s'interroger:

- AFSCA : check-list DPA2106
- Check-list autocontrôle

Services d'encadrement : FPW, CER... notamment dans le cadre du SCA +  
D GARNE, Direction du Développement et de la Vulgarisation

L'obligation de mise en groupes a 10 ans !  
et pourtant ...

Le logement des truies



En Wallonie ? Un an pour la mise aux normes !

- urgence ?
- faisabilité ?

Centre wallon de Recherches agronomiques



Wallonie



# La castration des porcelets

Centre wallon de Recherches agronomiques



Wallonie



## Directives 2001/88 et 2001/93 (Directive 2008/120)

- Autorise la CC sans déchirement des tissus par un vétérinaire ou ~~une personne formée...~~
- Mais si > 7 jours d'âge: anesthésie complétée d'une analgésie prolongée par un vétérinaire...

**AR 17/12/2008** « interventions sur les vertébrés »  
(modification AR 17/05/2001)

## Loi médecine vétérinaire 28/8/1991

Actes vétérinaires:

... 6° les interventions chirurgicales ... sur les animaux;

Art. 4. Nul ne peut exercer la médecine vétérinaire s'il n'est pas vétérinaire...

Art. 5. ... dérogation Art. 4 ... liste des actes vétérinaires ...

ne nécessitant pas l'utilisation d'anesthésiques, ... d'analgésiques, ...

et que le responsable peut exécuter sur ses animaux;

*Pas de liste => CC est un acte vétérinaire !*

*Au-delà de 7 jours... anesthésiques/analgésiques ...acte vétérinaire  
et législation sur l'usage des médicaments !*



# Déclaration européenne sur les alternatives à la castration chirurgicale des porcs (nov.2010)

Dans un premier temps, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la castration chirurgicale des porcs sera effectuée, le cas échéant, avec analgésie et/ou anesthésie prolongée au moyen de méthodes mutuellement reconnues.

→ Métacam® = anti-inflammatoire non stéroïdien aux propriétés analgésiques (QS Allemagne & CodiplanPlus)

Dans un deuxième temps, et à long terme, la castration chirurgicale des porcs devrait être abandonnée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard.

AR 15/5/2003 « protection des porcs dans les élevages »

- si combats... mise à disposition de paille ou d'autres matériaux
- écartement temporaire...

AR 9/7/1999 « transport ...»

- mâles adultes non castrés séparés des femelles...

AR 16/1/1998 « abattage ...»

- animaux séparés si risque de se blesser mutuellement...

# Et après, quelles exigences ?

- L'évaluation de bien-être des porcs (Welfare Quality®);
- L'âge au sevrage;
- Les interventions sur porcelets (dents, queue);
- L'Euthanasie à la ferme (*Règlement 1099/2009*);
- L'enrichissement du logement;
- La lumière, le bruit;
- **La liberté de la truie en allaitement;**
- La mortalité des porcelets sous la truie liée à l'hyperprolificité.

Autorité Européenne de sécurité des Aliments (EFSA)  
Santé et bien-être animal (AHAW)

Merci

